

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce produit d'assurance a pour objet de prendre en charge le paiement ou le remboursement des Frais d'inscription de l'étudiant à l'ESSEC, en cas de Décès de l'étudiant ou de son répondant financier, d'Incapacité médicale de l'étudiant ou de son répondant financier ou de chômage du répondant financier.



### Qu'est-ce qui est assuré ?

Les garanties systématiquement prévues sont :

✓ Prise en charge de tout ou partie des Frais de scolarité et/ou des arrhes réglés par l'étudiant dans les cas suivants :

- Décès de l'étudiant,
- Incapacité médicale de l'étudiant
- Décès du répondant financier de l'étudiant ou Incapacité médicale du répondant financier entraînant un arrêt de travail de plus de 90 jours ou provoquant une hospitalisation de plus de 30 jours consécutifs,
- Evènement médicaux affectant le conjoint et/ou les autres enfants à la charge du répondant financier entraînant une interruption provisoire ou définitive des études,
- Chômage du répondant financier.

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévues au contrat.



### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Chômage ou Incapacité médicale du répondant financier n'entraînant pas une baisse de revenus de plus de 10% constatée entre les revenus moyens des 3 mois précédant le sinistre et les 3 mois consécutifs au sinistre



### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Les conséquences de grossesse ou de ses complications
- ! Les conséquences de maladies psychiques, mentales ou nerveuses, sauf si elles entraînent une hospitalisation d'au moins 7 jours consécutifs ;
- ! Les conséquences des suites, rechutes ou aggravation d'un accident ou d'une maladie ayant entraîné une interruption d'activité au cours des 12 mois précédant l'inscription définitive à l'ESSEC, sauf si la conséquence en est le décès
- ! Les conséquences de l'éthylisme ou de l'ivresse, ainsi que l'usage de drogues, stupéfiants ou produits toxiques
- ! Les conséquences de la pratique de tout sport à titre professionnel

Principales restrictions :

- ! La garantie prend effet dans un délai de 30 jours à compter de l'adhésion au contrat sauf en cas de décès de l'étudiant ou de son répondant financier.
- ! En cas de chômage du répondant financier, une somme de 10% des frais de scolarité (franchise) restera à la charge de l'étudiant.



## Où suis-je couvert(e) ?

✓ Monde entier



## Quelles sont mes obligations ?

**Sous peine de nullité de l'adhésion au contrat d'assurance ou de non garantie :**

**A l'adhésion au contrat:**  
Régler la cotisation

**En cas de sinistre:**

Informez l'assureur des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou en partie auprès d'autres assureurs, ainsi que tout remboursement que l'étudiant reçoit suite à sinistre.  
Déclarer, dans les conditions et délais impartis, tout sinistre susceptible de mettre en jeu la garantie et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est réglée annuellement au moment de l'inscription sur le site internet de l'ESSEC.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

La couverture prend effet dans un délai de 30 jours à compter de la date d'adhésion au contrat, sauf en cas de décès de l'étudiant étudiant.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

Le contrat « Frais de scolarité » est un contrat temporaire qu'il n'est pas possible de résilier par l'étudiant.